

Genève, le 28 octobre 2011

Communiqué de presse

Forte proportion d'emplois liés à des fonctions métropolitaines à Genève et à Zurich, devant Grenoble et Lyon

L'Espace transfrontalier genevois et le canton de Zurich se distinguent des autres métropoles de Rhône-Alpes et de Suisse par leur proportion élevée d'emplois liés à des fonctions métropolitaines. La zone d'emploi de Grenoble arrive au troisième rang, suivie par celle de Lyon et la région bâloise.

Les fonctions métropolitaines regroupent des professions qui requièrent des qualifications élevées, qui sont davantage présentes dans les villes et d'autant plus que la ville est importante. L'approche de l'emploi selon les fonctions, basée sur les professions et les catégories socioprofessionnelles des individus, complète l'approche classique de l'emploi par branche d'activité. Parmi les douze fonctions identifiées, cinq sont qualifiées de « métropolitaines » : gestion, conception et recherche, prestations intellectuelles, commerce inter-entreprises ainsi que culture et loisirs. La dernière publication de l'OST compare les principaux territoires urbains de Rhône-Alpes et de Suisse.

La prédominance des fonctions métropolitaines dans l'Espace transfrontalier genevois (45 % de l'emploi total du secteur privé hors agriculture, dans des entreprises d'au moins 20 salariés) est surtout due aux emplois de la *fonction de gestion*, qui concentre à seule un tiers de l'emploi total cantonal. Cette concentration d'emploi dans une seule fonction s'explique par la spécialisation du canton de Genève dans la banque et les activités de négoce ainsi que dans les activités de gestion d'entreprise des multinationales étrangères ayant établi à Genève leur siège administratif pour piloter leurs activités internationales.

Le rang du canton de Zurich (44 %) s'explique autant par son rayonnement économique international que par sa spécialisation dans la finance. En effet, la place financière zurichoise est d'importance mondiale, à l'instar de celle du canton de Genève et, d'autre part, l'agglomération zurichoise est le centre économique de la Suisse.

La zone d'emploi de Grenoble, dont la part d'emplois dans les fonctions métropolitaines est la troisième plus élevée des territoires observés (40 %), se distingue par l'importance de la *fonction de conception et recherche*, pour laquelle elle est un pôle reconnu en France.

La zone d'emploi de Lyon compte à elle seule le tiers des emplois de Rhône-Alpes. En raison de son caractère de pôle économique, elle affiche naturellement une proportion élevée d'emplois métropolitains (37 %). Cette proportion est identique pour la région bâloise (soit l'ensemble constitué par les cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne et Argovie).

Pour en savoir plus : la fiche 12^{2*} est disponible gratuitement sur le site de l'OST :
<http://www.statregio-francosuisse.net/>